

## REGLEMENT DU JEU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

# «Gagnez vos packs VIP à la Foire de Clermont-Cournon»

### **Article 1 : Société organisatrice**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit, dont le siège social se situe 3 avenue de la Libération – 63045 Clermont-Ferrand cedex 9, SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand, société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 162, organise un jeu intitulé **«Gagnez vos packs VIP à la foire de Clermont-Cournon»** du **lundi 25 aout au vendredi 29 août minuit** accessible sur le site Internet du Crédit Agricole Centre France

### **Article 2 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique ayant plus de 18 ans, à l'exception des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France et des membres de leur famille vivant sous le même toit.

La participation au jeu « **gagnez vos packs VIP à la Foire** » s'effectue via le site Internet du Crédit Agricole Centre France, accessible à l'adresse suivante [www.ca-centrefrance.fr](http://www.ca-centrefrance.fr) et dans l'intervalle des dates communiquées pour participer au jeu.

Pour participer, l'internaute devra remplir le formulaire disponible en cliquant sur la promotion mise en place sur la home page du site Internet.

Les informations demandées aux participants sont les suivantes : civilité, nom, prénom, numéro de téléphone, la notion de client ou non du Crédit Agricole Centre France et le cas échéant le nom de son agence.

Tout formulaire d'inscription comportant une anomalie (incomplet, erroné) ne sera pas pris en considération et sera considéré comme nul.

Une seule participation par personne est autorisée. En cas de pluralité pour le même joueur, une seule participation sera conservée. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier sans préavis les participants convaincus de toute manœuvre frauduleuse et/ou pour le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement.

### **Article 3 : Désignation des lots**

Le jeu est doté de :

**Premier prix et deuxième prix : 1 pack VIP à la foire pour 2 personnes** d'une valeur commerciale unitaire de **220 €** (*Packs valables du samedi 6 septembre au lundi 15 septembre 2014*)

Chaque pack comprend :

- 1 carte VIP (valable pour 2 personnes) = entrée gratuite à la foire tous les jours + accès au parking officiel.
- 1 repas pour 2 personnes (apéritif, entrée, plat, dessert, boissons comprises) au Gourmand café au sein du salon gourmand – hall 2
- 2 baptêmes de drift (animation située à l'entrée n°2, uniquement présente à la foire les deux week-ends et le vendredi 12 septembre 2014)
- 2 sacs cabas aux couleurs de l'exposition-événement « **Rock Story** »

#### **Troisième prix et quatrième prix**

- **1 repas pour 2 personnes** (apéritif, entrée, plat, dessert, boissons comprises) au Gourmand café au sein du salon gourmand – hall 2 d'une valeur commerciale unitaire de **60 €**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

En aucun cas, les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces.

#### **Article 4 : Tirage au sort**

Le tirage au sort aura lieu le **lundi 1er septembre** dans les locaux du Crédit Agricole Centre France.

Les lots non retirés ne seront pas remis en jeu.

#### **Article 5 : Retrait des lots**

Les gagnants seront prévenus par téléphone, en fonction des données renseignées sur le formulaire d'inscription. Il leur sera alors précisé le lieu et les modalités de remise des lots.

Les lots n'ayant pu être remis (faute d'avoir pu contacter leurs gagnants) seront perdus, sans contrepartie aucune pour les gagnants concernés.

#### **Article 6 : Remboursement des frais de participation**

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, la société organisatrice remboursera sur simple demande accompagnée des documents exigés les frais de connexion pour participer au jeu sur la base suivante : à l'inscription, un montant forfaitaire de 0,16 €, correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu et y participer. Dans la limite d'un remboursement par personne (même nom, même adresse). Les montants de remboursement correspondent aux durées moyennes d'inscription et de participation au jeu.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, 3 avenue de la Libération – 63 045 Clermont-Ferrand cedex 9 - 63 000 Clermont-Ferrand :

- Une lettre de demande de remboursement,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité en précisant ses nom et prénom

- Une photocopie d'un justificatif de domicile,
- La date et l'heure de participation.

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée. La demande de remboursement doit impérativement être faite dans un délai maximal de 15 jours après la participation au jeu pour lequel le participant exige le remboursement.

Les frais postaux et de copie liés à l'envoi de la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif postal lent en vigueur et sur la base d'un forfait de 0,07 centimes par photocopie dans la limite de 2 photocopies. Les frais postaux et de copie liés à l'envoi de pièces justificatives de l'identité du gagnant désigné par le jury seront remboursés sur simple demande dans les mêmes conditions.

#### **Article 7 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre France pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté, écourter, proroger voire annuler la présente opération.

Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des lots, les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice.

#### **Article 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu emporte acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

#### **Article 9 – DEPOT ET COMMUNICATION DU REGLEMENT**

Le règlement est déposé auprès de la SCP Barel Pélissier, huissier de justice, 16 rue Rameau 63000 Clermont-Ferrand. Le règlement pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au Crédit Agricole Centre France service communication 3 avenue de la Libération – 63045 Clermont-Ferrand cedex 9. Les frais d'affranchissement tarif lent en vigueur seront remboursés sur simple demande.

#### **Article 10 – DROITS D'ACCES AUX INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les informations nominatives recueillies par le Crédit Agricole Centre France auprès des participants ont un caractère obligatoire pour l'organisation de la présente opération. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour des finalités liées à la prospection commerciale ou liées à l'évaluation, la détection ou la gestion du risque. Vous autorisez le Crédit Agricole Centre France à partager les données vous concernant avec toutes les entités du Groupe Crédit Agricole, ses sous -traitants et éventuellement ses partenaires.

Vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par le Crédit Agricole Centre France à des fins commerciales en écrivant par simple lettre à l'adresse suivante :

Crédit Agricole Centre France service Communication 3 avenue de la Libération – 63045

Clermont-Ferrand cedex 9. Les frais d'affranchissement tarif lent en vigueur seront remboursés sur simple demande.